

Le jour susdit, le conseil communautaire s'est réuni au sein de la Salle Polyvalente de MAIZIERES-LES-VIC sous la présidence de M. Jérôme END, dûment habilité à cet effet, par délibération n° CCSDCC20036 du 15 juillet 2020.

- Sont présents, sont absents, ont donné procuration les conseillers communautaires titulaires suivants :
- Sont présents les conseillers communautaires suppléants suivants :

Communes	Conseillers communautaires titulaires	Présent	Absent	Proc.	Conseillers communautaires suppléants	Présent *	Proc.
ABONCOURT SUR SEILLE	Fabrice BAGNON		X		Eric DI MATTEO		
ACHAIN	Louis RENARD	X			Jérôme DUBOIS		
AJONCOURT	René VERHEE	X			Michel DONO		
ALAINCOURT LA COTE	Bernard DOYEN	X			François NICOLAS		
ALBESTROFF	Germain MUSSOT	X					
	Michel PREVOT (donnée à Monsieur Germain MUSSOT)			X			
AMELECOURT	Bénédicte DEMIGNY	X			Patrick ROBINET		
ATTILLONCOURT	Patrick GAZIN	X			Claude THIEBAUT		
AULNOIS SUR SEILLE	Jean-Luc PROVOST	X			Thierry GRANDCLAUDE		
BACOURT	Thierry BELLOY	X			Sylvianne STEGNER		
BASSING	Christian LEGRAND		X		Simon LAVAL	X	
BAUDRECOURT	Martine BIZE	X			Serge GALLET		
BELLANGE	Marcel CAMPADIEU		X		Pascal PERNET		
BENESTROFF	Francis JAYER	X					
	Laurent THIRION		X				
BERMERING	Philippe ANTOINE	X			Liliane SANNE		
BEZANGE LA PETITE	Hervé SEVE		X		Claude NAVE	X	
BIDESTROFF	Hervé BELLO	X			Francis PIERRON		
BIONCOURT	Philippe PERRIN		X		André GERARD		
BLANCHE EGLISE	Alain BOUBEL (donnée à Monsieur Hervé BELLO)			X	J. Michel BROQUARD		
BOURDONNAY	Armelle BARBIER	X			Patrick JULLY		
BOURGALTROFF	Sylvain HINSCHBERGER	X			Marcel DENIS		
BREHAIN	Olivier BUTLINGAIRE	X			Daniel GALAN		
BURLIONCOURT	François RICATTE	X			Christian NONDIER		
CHAMBREY	Patrick PEIFFERT	X			Gaëtan ALBRECH		
CHATEAU BREHAIN	Dominique BONDANT		X		Michel LALLEMENT		
CHATEAU SALINS	G.BENIMEDDOURENE (donnée à Monsieur Jérôme LANG)			X			
	Daniel HAMANT	X					
	Bernard HAZOTTE		X				
	Sylvie LARIVIERE	X					
	Monique MARTIN	X					
	Patrick SIMON	X					
	S. STOCK MARGALET	X					
CHATEAU VOUE	Isabelle SCHMITT-KNAFF	X			Hélène PEREK		
CHENOIS	Sandrine CHIR	X			Alexandre MAOT		
CHICOURT	Yves BARTHELEMY	X			Nathalie LONCAR		
CONTHIL	Olivier ROMAIN	X			Valérie SEMMELBECK		
CRAINCOURT	Didier FISCHER		X		Dominique MATHIEU		
CUTTING	Germain IMHOFF		X		Olivier DUSCHENE	X	
DALHAIN	Didier CONTE		X		J. NAVARRO-ABOUT		
DELME	Michel FORFERT		X				

	Loïc KLOPP (donnée à Monsieur Bénédicte DERMIGNY)			X			
	Christelle PILLEUX	X					
	Didier THESE (donnée à Monsieur Serge LEMOINE)			X			
DIEUZE	Christophe ESSELIN	X					
	Michel HAMANT	X					
	Francine HERBUVEAUX	X					
	Daniel HOCQUEL	X					
	Jérôme LANG	X					
	Bernard LOUIS	X					
	Laurence OBELIANNE			X			
	Sylvie RESCHWEIN	X					
	Dominique SASSO	X					
	R. SCHREINER WIRTZ			X			
Sylvie TORMEN	X						
DOMNOM LES DIEUZE	Micheline THIRION	X				Éric THIRION	
DONJEUX	Serge LEMOINE	X				Daniel LESEUR	
DONNELAY	Christian CHAMANT	X				André BOURGUIGON	
FONTENY	Alain DONATIN	X				Christian HOUBIN	
FOSSIEUX	Thérèse DIEUDONNE	X				Daniel LECAQUE	X
FRANCALTROFF	Daniel CUFER	X					
	Nadine MULLER	X					
FREMERY	Marie-Thérèse BARBIER	X				Jean-Luc PERRIN	
FRESNES EN SAULNOIS	Raphaël CIARAMELLA			X		Laurent VAUCHER	X
GELUCOURT	Jean-Louis VEVEURT	X				Fatima THOLEY	X
GERBECOURT	Jacques DEHAND	X				Philippe GUYOT	
GIVRYCOURT	Jacques ZIMMERMANN			X		Virginia NAVELOT	
GREMECREY	Guy L'HUILLIER	X				Philippe BLAISIN	
GUEBESTROFF	Thierry CHATEAUX	X				Gilbert SCHERRER	
GUEBLANGE LES DIEUZE	Gilbert VOINOT	X				Eugenia TEPPE	
GUEBLING	Joseph REMILLON	X				Evelyne BERNARD	
GUINZELING	Maurice GERING	X				Marc ADRIAN	
HABOUDANGE	Pierre CANTENEUR	X				Brigitte CATTELOIN	
HAMPONT	Sylvain SCHERRER	X				Gérard MASSON	
HANNOCOURT	Jean-Michel GODFRIN			X		Pascal MEYER	
HARAUCCOURT SUR SEILLE	Annette JOST	X				Franck HENRY	
HONSKIRCH	Carol MONSIEUX			X		Fabien GAERTNER	
INSMING	Philippe BRULLARD			X			
	Alain PATTAR			X			
INSVILLER	Sylvie BOUSCHBACHER (donnée à Monsieur Michel HAMANT)				X	Christian FIMEYER	X
JALLAUCOURT	François FLORENTIN	X				Rachel NEIS	
JUVELIZE	Sylvain CIMINERA	X				Laurent VELO	
JUVILLE	Hervé BLASSELLE			X		Dominique FARKAS	X
LAGARDE	Livier HAMANT	X				Marie LAFLOTTE	
LANEUVEVILLE EN SAULNOIS	Gilles ETIENNE	X				Denis LALLEMENT	
LEMONCOURT	Sonia PERNET			X		Alain RIBARD	
LENING	Antoine ERNST	X				Christophe DUMONS	
LESSE	Benoit TIAPHAT	X				Alban GRANDIDIER	
LEY	M. Christine FOUQUET	X				Claude BARBE	
LEZEY	Boris BELLANGER	X				Thibault MAIRE	
LHOR	Philippe METZGER			X		Cindy ROESSLER	
LIDREZING	Pascal DURRENBERGER			X		Thierry DORT	
LINDRE BASSE	Rémy HAMANT	X				Ch. TONNELLIER	
LINDRE HAUTE	Olivier GUYON	X				Ch. BLASIARD	
LIOCOURT	Stéphane DOUX			X		Bernard JULLIER	
LOSTROFF	Gaël BEYEL			X		Laurent THIRION	
LOUDREFING	Jean-Marie SIQUOIR			X		Névio PELLEGRINI	X
LUBECOURT	André TOUSSAINT	X				Michel AUCHET	

LUCY	Joël PIERRARD		X		Christophe DIDELOT	X	
MAIZIERES LES VIC	Solange BERNIER	X			Claude AGOSTINIS		
MALAU COURT SUR SEILLE	Maurice JACQUEMIN	X			Robert JACQUEMIN		
MANHOUE	Nicolas KARMANN	X			François ANTOINE		
MARIMONT LES BENESTROFF	Marcel AMPS		X		M. Christine BOUVIER		
MARSAL	Didier BERNARD	X			Sandrine LEONET		
MARTHILLE	Gérard HIERONIMUS	X			J. Philippe KREMER		
MOLRING	Maurice BELLO		X		Nathalie BELLO		
MONCOURT	Sylvain NICOLAS		X		Didier RAYEUR		
MONTDIDIER	Jean PFEIFFER		X		Guy TRIBOUT		
MORVILLE LES VIC	Arnaud NOEL	X			Danièle URIOT		
MORVILLE SUR NIED	Laurence BELLOY		X		Daniel JACQUOT	X	
MOYENVIC	J. Marie SIMERMAN		X		Martine BALDIN		
MULCEY	Laurent CLAUDEL	X			Marcel DUPONT	X	
MUNSTER	Gérard MANNIS		X		Michel KIFFER		
NEBING	Thierry SUPERNAT	X			R. ROSENBERGER		
NEUFVILLAGE	Jean-Marie ROCH		X		Jean-Louis ROCH		
OBRECK	Laëtitia ROTH	X			François CANTENEUR		
OMMERAY	Sébastien HENRY		X		Éric BOUBEL		
ORIOCOURT	Jean-Jacques PIC	X			Virginie GEIS		
ORON	Jean-Marc CHONE	X			André DULME		
PETTONCOURT	Marie-Claude TOSI	X			Sylvain MARTY		
PEVANGE	Yannick CHATEAUX		X		Laurent BARBIER		
PREVOUCOURT	Gérard MEYER	X			Nicolas GIRARD		
PUTTIGNY	Robert PERRIN	X			J. Claude PELESZUCK		
PUZIEUX	Gaëlle QUENETTE	X			Françoise DOLLMANN		
RENING	Michel FESTOR		X		Olivier BEYLET		
RICHE	Robert FORET		X		Fabienne CORSAINT		
RODALBE	Roland DISCHER		X		Jean-Marie PERNET		
RORBACH-LES-DIEUZE	Étienne BOUCHE	X			J. Joseph GRDJAN		
SAINT EPVRE	J. Pierre LEONARD	X			Christelle VINCENT		
SAINT MEDARD	Claude VAUTRIN	X					
SALONNES	J. Pierre BROQUARD		X		M. Jo TONNELIER		
SOTZELING	François DIDIER	X			Christian COUREL		
TARQUIMPOL	David BARTHELEMY	X			Gh. BARTHELEMY		
TINCRY	Gil DUSSOUL		X		Jean-Louis NASOY		
TORCHEVILLE	Laurent FRICHE	X			Bertrand BESSEGA		
VAHL LES BENESTROFF	Fabrice LALLEMENT	X			Brigitte PELTRE	X	
VAL DE BRIDE	Vincent FIEBIG		X				
	Jacques LAIR	X					
VANNECOURT	Michel RAMBOUR	X			Guy LOUIS		
VAXY	Claude LALLEMENT	X			Frédéric CEZARD		
VERGAVILLE	Gérard BECK	X					
	Daniel PILEGGI		X				
VIBERSVILLER	Valérie KLEIN	X			J. Claude LEFEVRE		
VIC SUR SEILLE	Isabelle BENEDIC	X					
	Jérôme END	X					
	Olivier KUNTZ	X					
	Agnès MACHINO	X					
	Emilien ROESS		X				
VILLERS SUR NIED	Jean-François LEMALE		X		Gisèle FOULE		
VIRMING	Yolande HOUPERT	X			Christian SCHERER		
VITTEBSBOURG	Gilbert ROSTOUCHER		X				
VIVIERS	Bertrand CEZARD		X		Fabien COLASSE		
WUISSE	Daniel GUELLE	X			Christophe ILLY		
XANREY	Carole REMILLON	X			Dominique VERGANCE		
XOCOURT	J. Pierre AUMONIER	X			Didier HOUILLOIN		
ZARBELING	Stéphanie THIRY	X			Sophie SAJOUS		
ZOMMANGE	Jean-Luc GAILLOT	X			Laurent GAILLOT		

* X = conseiller suppléant votant

X = conseiller suppléant non votant

TOTAL PRESENTS VOTANTS	TOTAL VOTANTS (y compris procurations)
111	117

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Saulnois ouvre la séance à 18h30.

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Hervé BELLO, Maire de BIDESTROFF, est nommé secrétaire de séance.

L'Assemblée Communautaire approuve à l'unanimité.

➤ **Décisions prises par délégation :**

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, Monsieur le Président communique les décisions prises par délégation, à savoir :

- PV n°01 du bureau du 22 Janvier 2025 ;

POINT N° CCSDCC25008A
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) – Exonération en faveur des établissements appartenant aux entreprises qui bénéficient de l'exonération prévue à l'article 44 quinquies A dans une Zone France Ruralités Revitalisation (FRR)

VU la délibération n°CCSDCC24056B du 18/09/2024 ;

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1466 G du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire d'instaurer l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

VU l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;

VU le IV de l'article 99 de la Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de Finances pour 2025 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER D'INSTAURER l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;**

- **CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE D'INSTAURER** l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	114
Abstention	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	113
Contre	1

**POINT N° CCSDCC25008B
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : **COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) – Exonération en faveur des médecins, auxiliaires médicaux et vétérinaires**

VU la délibération n°CCSDCC24056C du 18/09/2024 ;

Monsieur le Président expose les dispositions de l'article 1464 D du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire d'exonérer de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement. Il précise que la décision du Conseil Communautaire peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

VU l'article 1464 D du Code Général des Impôts ;

VU le IV de l'article 99 de la Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de Finances pour 2025 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER D'EXONERER** de Cotisation Foncière des Entreprises, conformément à l'article 1464 D du Code Général des Impôts :
 - Les médecins ;
 - Les axillaires médicaux ;
 - Les vétérinaires ;
- **FIXER** la durée de ladite exonération à 5 ans ;
- **CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE D'EXONERER** de Cotisation Foncière des Entreprises, conformément à l'article 1464 D du Code Général des Impôts :
 - Les médecins ;
 - Les axillaires médicaux ;
 - Les vétérinaires ;
- **FIXE** la durée de ladite exonération à 5 ans ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	114
Abstention	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	113
Contre	1

POINT N° CCSDCC25008C
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES – Exonération en faveur des immeubles situés en zone France Ruralité Revitalisation (FRR) rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) prévue à l'article 1466G du code Général des impôts (CGI)

VU la délibération n°CCSDCC25008B du 26 mars 2025 ;

VU la délibération n°CCSDCC24056D du 18 septembre 2024 ;

Le Président expose les dispositions de l'article 1383 K du Code Général des Impôts permettant au Conseil Communautaire d'instaurer l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G ;

VU l'article 1383 K du Code Général des Impôts ;

VU l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;

VU le IV de l'article 99 de la Loi n°2025-127 du 14 février 2025 de Finances pour 2025 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **DECIDER D'INSTAURER l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;**
- **CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;**
- **L'AUTORISER ou autoriser son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.**

Après délibération, l'Assemblée :

- **DECIDE D'INSTAURER** l'exonération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation (FRR) mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du Code Général des Impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises prévue à l'article 1466 G du Code Général des Impôts ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	114
Abstention	0
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	113
Contre	1

POINT N° CCSDCC25009
INTERCOMMUNALITE

Objet : Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Saulnois – Année 2024

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipulent que :

- Le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre de l'année n+1, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'année passée de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement ;
- Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle le ou les conseiller(s) communautaire(s) représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus ;
- Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **PRENDRE ACTE** du rapport d'activités 2024 concernant l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;

- **PRENDRE ACTE** que le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, l'assemblée :

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2024 concernant l'ensemble des compétences exercées par la Communauté de Communes du Saulnois ;
- **PREND ACTE** que le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle le ou les conseillers communautaires de l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	113
Abstention	0
Suffrages exprimés	113
Majorité absolue	57
Pour	113
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25010A
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Principal

Le compte de gestion 2024 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **1.871.846,23** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.789.323,51	€
Recettes de fonctionnement	10.528.478,90	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.739.155,39	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	1.210.769,67	€
Recettes d'investissement	1.343.460,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	132.690,84	€

Excédent global (1) + (2) = (3)	1.871.846,23	€
---------------------------------	---------------------	---

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **1.871.846,23** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **1.871.846,23** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.789.323,51	€
Recettes de fonctionnement	10.528.478,90	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.739.155,39	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	1.210.769,67	€
Recettes d'investissement	1.343.460,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	132.690,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.871.846,23	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010B
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de DELME**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **26.226,22** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.895,28	€
Recettes de fonctionnement	2.964,28	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 1.931,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	28.157,22	€
Excédent à la section d'investissement (2)	28.157,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	26.226,22	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **26.226,22** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **26.226,22** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.895,28	€
Recettes de fonctionnement	2.964,28	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 1.931,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	28.157,22	€
Excédent à la section d'investissement (2)	28.157,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	26.226,22	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	116
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010C
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de DIEUZE**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024 est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **41.050,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	714.077,21	€
Recettes de fonctionnement	777.395,97	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	63.318,76	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	690.192,59	€
Recettes d'investissement	667.924,21	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 22.268,38	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	41.050,38	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **41.050,38** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **41.050,38** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	714.077,21	€
Recettes de fonctionnement	777.395,97	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	63.318,76	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	690.192,59	€
Recettes d'investissement	667.924,21	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 22.268,38	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	41.050,38	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010D
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **59.111,80** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	496.418,62	€
Recettes de fonctionnement	505.254,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.835,96	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	430.641,72	€
Recettes d'investissement	480.737,56	€
Excédent à la section d'investissement (2)	50.275,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	59.111,80	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global **59.111,80** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **59.111,80** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	496.418,62	€
Recettes de fonctionnement	505.254,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.835,96	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	430.641,72	€
Recettes d'investissement	480.737,56	€
Excédent à la section d'investissement (2)	50.275,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	59.111,80	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010E
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un déficit global de **- 241.017,34** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	147.044,56	€
Recettes de fonctionnement	202.407,21	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	55.362,65	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	621.930,21	€
Recettes d'investissement	325.550,22	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 296.379,99	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 241.017,34	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un déficit global de **- 241.017,34** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un déficit global de **- 241.017,34** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	147.044,56	€
Recettes de fonctionnement	202.407,21	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	55.362,65	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	621.930,21	€
Recettes d'investissement	325.550,22	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 296.379,99	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 241.017,34	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010F
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de MUNSTER**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **238.221,10** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	95.568,90	€
Recettes de fonctionnement	68.875,05	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 26.693,85	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	68.084,62	€
Recettes d'investissement	332.999,57	€
Excédent à la section d'investissement (2)	264.914,95	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	238.221,10	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **238.221,10** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **238.221,10** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	95.568,90	€
Recettes de fonctionnement	68.875,05	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 26.693,85	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	68.084,62	€
Recettes d'investissement	332.999,57	€
Excédent à la section d'investissement (2)	264.914,95	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	238.221,10	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010G
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Réseau Très Haut Débit (RTHD)**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **211.653,63** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	206.971,83	€
Recettes de fonctionnement	209.911,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.939,20	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	325.793,07	€
Recettes d'investissement	534.507,50	€
Déficit à la section d'investissement (2)	208.714,43	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	211.653,63	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **211.653,63** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **211.653,63** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	206.971,83	€
Recettes de fonctionnement	209.911,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.939,20	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	325.793,07	€
Recettes d'investissement	534.507,50	€
Déficit à la section d'investissement (2)	208.714,43	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	211.653,63	€

AUTORISE le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25010H
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe ESAT d'ALBESTROFF – Cuisine Centrale**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **406.623,80** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	13.833,24	€
Recettes de fonctionnement	22.081,38	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.248,14	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		

Dépenses d'investissement	81.182,07	€
Recettes d'investissement	479.557,73	€
Excédent à la section d'investissement (2)	398.375,66	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	406.623,80	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **406.623,80** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de l'ESAT d'ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **406.623,80** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	13.833,24	€
Recettes de fonctionnement	22.081,38	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.248,14	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	81.182,07	€
Recettes d'investissement	479.557,73	€
Excédent à la section d'investissement (2)	398.375,66	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	406.623,80	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Pour extrait conforme,

Le Président

Jérôme END

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC250101
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	25.124,03	€
Recettes de fonctionnement	25.124,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	25.124,03	€
Recettes de fonctionnement	25.124,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010J
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la ZIC d’AMELECOURT**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe de la ZIC d’AMELECOURT de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.148,42	€
Recettes de fonctionnement	6.148,42	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D’INVESTISSEMENT :		
Dépenses d’investissement	0,00	€
Recettes d’investissement	0,00	€
Excédent à la section d’investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

Monsieur le Président propose à l’Assemblée :

- **D’APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la ZIC d’AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme susmentionné.

Après délibération, l’assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe de la ZIC d’AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.148,42	€
Recettes de fonctionnement	6.148,42	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D’INVESTISSEMENT :		
Dépenses d’investissement	0,00	€
Recettes d’investissement	0,00	€
Excédent à la section d’investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010K
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers

Le compte de gestion 2024 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communauté du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **1.053.957,89** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.389.660,89	€
Recettes de fonctionnement	5.028.948,26	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	639.287,37	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	261.652,99	€
Recettes d'investissement	676.323,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	414.670,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.053.957,89	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **1.053.957,89** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **1.053.957,89** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.389.660,89	€
Recettes de fonctionnement	5.028.948,26	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	639.287,37	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	261.652,99	€
Recettes d'investissement	676.323,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	414.670,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.053.957,89	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25010L
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte de Gestion 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC**

Le compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, est soumis à l'assemblée, il en ressort un excédent global de **2.746,17** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	45.453,10	€
Recettes de fonctionnement	48.199,27	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.746,17	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	2.746,17	€

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **2.746,17** euros, comme susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, établi par le comptable de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif 2024, présentant un excédent global de **2.746,17** euros, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	45.453,10	€
Recettes de fonctionnement	48.199,27	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.746,17	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	2.746,17	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011A
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal

Le compte administratif 2024 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.789.323,51	€
Recettes de fonctionnement	10.528.478,90	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.739.155,39	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	1.210.769,67	€
Recettes d'investissement	1.343.460,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	132.690,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.871.846,23	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	147.218,28	€
Recettes d'investissement	272.169,37	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	124.951,09	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	1.996.797,32	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	8.789.323,51	€
Recettes de fonctionnement	10.528.478,90	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	1.739.155,39	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	1.210.769,67	€

Recettes d'investissement	1.343.460,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	132.690,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.871.846,23	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	147.218,28	€
Recettes d'investissement	272.169,37	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	124.951,09	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	1.996.797,32	€

➤ **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011B
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de DELME**

Le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.895,28	€
Recettes de fonctionnement	2.964,28	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 1.931,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	28.157,22	€
Excédent à la section d'investissement (2)	28.157,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	26.226,22	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	130.867,20	€
Recettes d'investissement	2.700,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 128.167,20	€
Déficit global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	- 101.940,98	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.895,28	€
Recettes de fonctionnement	2.964,28	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 1.931,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	28.157,22	€
Excédent à la section d'investissement (2)	28.157,22	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	26.226,22	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	130.867,20	€
Recettes d'investissement	2.700,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 128.167,20	€
Déficit global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	- 101.940,98	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011C
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de DIEUZE**

Le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	714.077,21	€
Recettes de fonctionnement	777.395,97	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	63.318,76	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	690.192,59	€
Recettes d'investissement	667.924,21	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 22.268,38	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	41.050,38	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	49.190,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	90.240,38	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	714.077,21	€
Recettes de fonctionnement	777.395,97	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	63.318,76	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	690.192,59	€
Recettes d'investissement	667.924,21	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 22.268,38	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	41.050,38	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	49.190,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	49.190,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	90.240,38	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25011D
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de FRANCAITROFF

Le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	496.418,62	€
Recettes de fonctionnement	505.254,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.835,96	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	430.461,72	€
Recettes d'investissement	480.737,56	€
Excédent à la section d'investissement (2)	50.275,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	59.111,80	€

RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	59.111,80	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de FRANCAITROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	496.418,62	€
Recettes de fonctionnement	505.254,58	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.835,96	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	430.461,72	€
Recettes d'investissement	480.737,56	€
Excédent à la section d'investissement (2)	50.275,84	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	59.111,80	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	59.111,80	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011E
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC**

Le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	147.044,56	€
Recettes de fonctionnement	202.407,21	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	55.362,65	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	621.930,21	€
Recettes d'investissement	325.550,22	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 296.379,99	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 241.017,34	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	37.740,00	€
Recettes d'investissement	312.037,00	€
Excédent de restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	274.297,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	33.279,66	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	147.044,56	€
Recettes de fonctionnement	202.407,21	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	55.362,65	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	621.930,21	€
Recettes d'investissement	325.550,22	€
Déficit à la section d'investissement (2)	- 296.379,99	€
Déficit global (1) + (2) = (3)	- 241.017,34	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	37.740,00	€
Recettes d'investissement	312.037,00	€
Excédent de restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	274.297,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	33.279,66	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011F
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de MUNSTER

Le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	95.568,90	€
Recettes de fonctionnement	68.875,05	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 26.693,85	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	68.084,62	€
Recettes d'investissement	332.999,57	€
Excédent à la section d'investissement (2)	264.914,95	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	238.221,10	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	238.221,10	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	95.568,90	€
Recettes de fonctionnement	68.875,05	€
Déficit à la section de fonctionnement (1)	- 26.693,85	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	68.084,62	€
Recettes d'investissement	332.999,57	€
Excédent à la section d'investissement (2)	264.914,95	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	238.221,10	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	238.221,10	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011G
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Très Haut Débit (RTHD)**

Le compte administratif 2024 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	206.971,83	€
Recettes de fonctionnement	209.911,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.939,20	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	325.793,07	€
Recettes d'investissement	534.507,50	€
Excédent à la section d'investissement (2)	208.714,43	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	211.653,63	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	211.653,63	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	206.971,83	€
Recettes de fonctionnement	209.911,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.939,20	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	325.793,07	€
Recettes d'investissement	534.507,50	€
Excédent à la section d'investissement (2)	208.714,43	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	211.653,63	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	211.653,63	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011H
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe ESAT d’ALBESTROFF– Cuisine Centrale**

Le compte administratif 2024 du budget annexe ESAT d’ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l’assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	13.833,24	€
Recettes de fonctionnement	22.081,38	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.248,14	€
SECTION D’INVESTISSEMENT :		
Dépenses d’investissement	81.182,07	€
Recettes d’investissement	479.557,73	€
Excédent à la section d’investissement (2)	398.375,66	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	406.623,80	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d’investissement	0,00	€
Recettes d’investissement	0,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l’exercice 2024 (3) + (4) = (5)	406.623,80	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du budget annexe ESAT d’ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe ESAT d'ALBESTROFF – Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	13.833,24	€
Recettes de fonctionnement	22.081,38	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	8.248,14	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	81.182,07	€
Recettes d'investissement	479.557,73	€
Excédent à la section d'investissement (2)	398.375,66	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	406.623,80	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	406.623,80	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE**

Le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	25.124,03	€
Recettes de fonctionnement	25.124,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	93.000,00	€
Recettes d'investissement	15.780,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 77.220,00	€
Déficit global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	- 77.220,00	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	25.124,03	€
Recettes de fonctionnement	25.124,03	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	93.000,00	€
Recettes d'investissement	15.780,00	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 77.220,00	€
Déficit global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	- 77.220,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25011J
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT**

Le compte administratif 2024 du Budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.148,42	€
Recettes de fonctionnement	6.148,42	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€

Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	123.330,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	123.330,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	123.330,00	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du Budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	6.148,42	€
Recettes de fonctionnement	6.148,42	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	0,00	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	0,00	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	123.330,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	123.330,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	123.330,00	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011K
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe Déchets Ménagers

Le compte administratif 2024 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.389.660,89	€
Recettes de fonctionnement	5.028.948,26	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	639.287,37	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	261.652,99	€
Recettes d'investissement	676.323,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	414.670,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.053.957,89	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	308.177,56	€
Recettes d'investissement	188.287,60	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 119.889,96	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	934.067,93	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	4.389.660,89	€
Recettes de fonctionnement	5.028.948,26	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	639.287,37	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	261.652,99	€
Recettes d'investissement	676.323,51	€
Excédent à la section d'investissement (2)	414.670,52	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	1.053.957,89	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	308.177,56	€
Recettes d'investissement	188.287,60	€
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	- 119.889,96	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	934.067,93	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25011L
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : **Compte administratif 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget annexe SPANC**

Le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, est soumis à l'assemblée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	45.453,10	€
Recettes de fonctionnement	48.199,27	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.746,17	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0	€
Recettes d'investissement	0	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	2.746,17	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	2.746,17	€

Monsieur le Président se retire, ne participant pas au vote. Monsieur Gilbert VOINOT, 1^{er} Vice-Président, délégué aux Finances et Ressources Humaines, soumet au vote le compte administratif 2024 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois susmentionné.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		
Dépenses de fonctionnement	45.453,10	€
Recettes de fonctionnement	48.199,27	€
Excédent à la section de fonctionnement (1)	2.746,17	€
SECTION D'INVESTISSEMENT :		
Dépenses d'investissement	0	€
Recettes d'investissement	0	€
Excédent à la section d'investissement (2)	0,00	€
Excédent global (1) + (2) = (3)	2.746,17	€
RESTES A REALISER EN 2024 A REPORTER EN 2025 :		
Dépenses d'investissement	0,00	€
Recettes d'investissement	0,00	€
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025 (4)	0,00	€
Excédent global de l'exercice 2024 (3) + (4) = (5)	2.746,17	€

- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	0
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012A
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget principal

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	5.415.730,32 €
Part affectée à l'investissement 2023	- 358.413,02 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	1.739.155,39 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	6.796.472,69 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 256.769,39 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	132.690,84 €
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	124.951,09 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	872,54 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de la CCS, d'un montant de **6.796.472,69 euros**.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** le report d'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du budget principal de la CCS, d'un montant de **6.796.472,69 euros**.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012B
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de DELME

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de DELME de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2024	- 1.931,00
Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	- 1.931,00 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	163.346,44 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	28.157,22 €
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	- 128.167,20 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	63.336,46 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe de la Zone de DELME, d'un montant de 1.931,00€ ;

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe de la Zone de DELME, d'un montant de 1.931,00€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012C
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de DIEUZE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de DIEUZE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	382.045,19 €
Part affectée à l'investissement 2023	-262.542,53 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	63.318,76 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	182.821,42 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 562.777,53 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2024	- 22.268,38 €
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	49.190,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	- 535.855,91 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 182.821,42 euros du budget annexe de la Zone de DIEUZE.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 182.821,42 euros du budget annexe de la Zone de DIEUZE ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25012D
FINANCES ET MARCHES PUBLICS**

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de FRANCALTROFF

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	60.422,95 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	8.835,96 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	69.258,91 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	10.367,41 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	50.275,84 €
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	60.643,25 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de 69.258,91 euros.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la Zone de FRANCALTROFF de 69.258,91€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012E
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	204.977,28 €
Part affectée à l'investissement 2023	- 204.977,28 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	55.362,65 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	55.362,65 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 327.182,76 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2024	- 296.379,99 €
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	274.297,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	- 349.265,75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- L'EXECUTION du virement à la section d'investissement de 55.362,65 euros du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC.

Après délibération, l'assemblée :

- **AUTORISE** l'exécution du virement à la section d'investissement de 55.362,65 euros du budget annexe de la Zone de MORVILLE-LES-VIC.
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012F
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de MUNSTER

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la zone de MUNSTER de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	291.608,80 €
Part affectée à l'investissement 2023	- 264.914,95 €
Déficit à la clôture de l'exercice 2024	- 26.693,85 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 264.914,95 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	264.914,95 €
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	0,00 €
Résultat d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** les résultats 2024 du budget annexe de la zone de MUNSTER.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** les résultats 2024 du budget annexe de la zone de MUNSTER ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012G
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF – Cuisine Centrale

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe ESAT d’ALBESTROFF– Cuisine Centrale de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l’année 2024 ;

Statuant sur l’affectation du résultat de fonctionnement de l’année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Déficit à la clôture de l’exercice 2023	-275.615,24 €
Part affectée à l’investissement 2023	0,00 €
Excédent à la clôture de l’exercice 2024	8.248,14 €
Déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2024	-267.367,10 €
Section d’investissement :	
Excédent à la clôture de l’exercice 2023	1.018,09 €
Excédent à la clôture de l’exercice 2024	398.375,66 €
Excédent des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	0,00 €
Excédent d’investissement à la clôture de l’exercice 2024	399.393,75 €

Monsieur le Président propose à l’assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2024 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF – Cuisine Centrale, d’un montant de 267.367,10€ ;

Après délibération, l’assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l’exercice 2024 du Budget Annexe ESAT d’ALBESTROFF – Cuisine Centrale, d’un montant de 267.367,10€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012H
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe Réseau Très Haut Débit (RTHD)

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe RTHD de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	-52.937,72 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	2.939,00 €
Déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	-49.998,52 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 177.959,80 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	208.714,43 €
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	30.754,63 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe RTHD, d'un montant de 49.998,52€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** le déficit de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du budget annexe RTHD, d'un montant de 49.998,52€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012I
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe de la Zone de LA SABLONNIERE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Section d'investissement :	
Déficit à la clôture de l'exercice 2023	- 621.887,02 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Déficit des restes à réaliser en 2023 à reporter en 2025	-77.220,00 €
Déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	- 699.107,02 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE, d'un montant de 699.107,02€.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** le déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget annexe de la Zone de LA SABLONNIERE, d'un montant de 699.107,02€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012J
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe ZIC d'AMELECOURT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Section d'investissement :	
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	0,00 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Déficit de restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	123.330,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	123.330,00 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **CONSTATER** les résultats 2024 du budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT.

Après délibération, l'assemblée :

- **CONSTATE** les résultats 2024 du budget annexe de la ZIC d'AMELECOURT ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012K
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe Déchets Ménagers

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	158.704,88 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	639.287,37 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	797.992,25 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	253.963,17 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	414.670,52 €
Déficit des restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	- 119.889,96 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	548.743,73 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 797.992,25€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 548.743,73€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 797.992,25€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe Déchets Ménagers, d'un montant de 548.743,73€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25012L
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Communauté de Communes du Saulnois – Budget Annexe SPANC

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois, pour l'année 2024 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 ;

Constatant :

Section de fonctionnement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	52.929,95 €
Part affectée à l'investissement 2023	0,00 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	2.746,17 €
Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024	55.676,12 €
Section d'investissement :	
Excédent à la clôture de l'exercice 2023	10.344,75 €
Excédent à la clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Restes à réaliser en 2024 à reporter en 2025	0,00 €
Excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024	10.344,75 €

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- **REPORTER** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget annexe SPANC, d'un montant de 55.676,12€ ;
- **REPORTER** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget annexe SPANC, d'un montant de 10.344,75€.

Après délibération, l'assemblée :

- **REPORTE** l'excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 55.676,12€ ;
- **REPORTE** l'excédent d'investissement à la clôture de l'exercice 2024 du Budget Annexe SPANC, d'un montant de 10.344.75€ ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25013
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : Fixation du taux des taxes directes locales 2025

VU la délibération n° CCSDCC24010 du 27 mars 2024 par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- DECIDAIT du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, à leur niveau de 2022 ;
- FIXAIT le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2024, comme suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux d'imposition 2024	Produit fiscal attendu en 2024
Foncière bâtie	22 352 571	23 098 000	2,80 %	646 744 €
Foncière non bâtie	4 328 079	4 499 000	6,14 %	276 239 €
Habitation	1 511 423	1 221 000	4,36 %	53 236 €
Cotisation Foncière Entreprises	4 253 251	4 707 000	20,31 %	956 012 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2024				1 932 231 €
Total allocations compensatrices				590 900 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				23 606 €
Produit global des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				761 236 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				163 054 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112 354 €
Fraction de TVA nationale				1 914 164 €
Dont :				
Compensation TH= 986 695 €				
Compensation CVAE = 927 469 €				
TOTAL Produit net attendu en 2024				5 272 837 €

- PRENAIT ACTE que la mise en réserve de 0,35 du taux de CFE effectuée en 2023 était maintenue et pourrait être mise en œuvre jusqu'en 2026 ;

VU l'article 186 de la Loi de Finances pour 2025 qui prévoit la création d'un « **Dispositif de Lissage CONjoncturel** » des recettes fiscales versées aux collectivités, dit **DILICO** ;

VU l'article 109 de la Loi de Finances pour 2025 qui prévoit le **gel pour 2025 des fractions de TVA** : versées en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE ;

VU l'article 107 de la Loi de Finances pour 2025 qui prévoit une **baisse significative des variables d'ajustement des collectivités du bloc communal** (- 259 M€), notamment une baisse à hauteur de - 152 millions d'euros de la **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) des EPCI** ;

VU l'article 1518 bis du Code Général des impôts ;

VU les articles 1636 B, 1639 A et 1530 bis du Code Général des Impôts (CGI) ;

VU l'état n°1259 FPU de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 de la CCS ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Finances », réunie le 21 mars 2025 ;

Monsieur le Président propose à l'assemblée de :

- MAINTENIR les taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2025, à leur niveau de 2024 ;
- FIXER le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2025, comme suit (y compris TH) :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produit fiscal attendu en 2025
Foncière bâtie additionnelle	23.214.937	23.671.000	2,80 %	662.788 €
Foncière non bâtie additionnelle	4.500.536	4.576.000	6,14 %	280.966 €
Habitation additionnelle	1.273.034	1.061.000	4,36 %	46.260 €
Cotisation Foncière Entreprises unique	4.707.432	4.809.000	20,31 %	976.872 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2025				1.966.886 €
Total allocations compensatrices				587.102 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				23.741 €
Produit global des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				872.950 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				200.634 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112.354 €
Fraction de TVA nationale				1.862.454 €
TOTAL Produit net attendu en 2025				5.401.413 €

- PRENDRE ACTE que la durée d'intégration des taux de CFE ou période dite « de lissage », fixée à 7 années à compter de 2019, se poursuit ;
- DECIDER de mettre en réserve la fraction de taux de CFE correspondant à l'écart entre le taux voté (20,31 %) et le taux maximum de droit commun (20,35 %), soit : 0,04 % qui viennent s'ajouter à la réserve capitalisée de 0,35 %.

Après délibération, l'assemblée :

- DECIDE du maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2025, à leur niveau de 2024 ;

- FIXE le taux des taxes directes locales de la CCS, pour l'année 2025, comme suit :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux d'imposition 2025	Produit fiscal attendu en 2025
Foncière bâtie additionnelle	23.214.937	23.671.000	2,80 %	662.788 €
Foncière non bâtie additionnelle	4.500.536	4.576.000	6,14 %	280.966 €
Habitation additionnelle	1.273.034	1.061.000	4,36 %	46.260 €
Cotisation Foncière Entreprises unique	4.707.432	4.809.000	20,31 %	976.872 €
Produit attendu de la fiscalité – Année 2025				1.966.886 €
Total allocations compensatrices				587.102 €
FNB (Produit de la taxe additionnelle)				23.741 €
Produit global des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)				872.950 €
TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)				200.634 €
Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)				- 112.354 €
Fraction de TVA nationale				1.862.454 €
TOTAL Produit net attendu en 2025				5.401.413 €

- **PREND ACTE** que la durée d'intégration des taux de CFE ou période dite « de lissage », fixée à 7 années à compter de 2019, se poursuit ;
- **DECIDE** de mettre en réserve la fraction de taux de CFE correspondant à l'écart entre le taux voté (20,31 %) et le taux maximum de droit commun (20,35 %), soit : 0,04 % qui viennent s'ajouter à la réserve capitalisée de 0,35 % ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président à signer toute pièce afférente à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	0
Suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour	116
Contre	0

POINT N° CCSDCC25014
FINANCES ET MARCHES PUBLICS

Objet : GEMAPI – Fixation du produit attendu de la taxe en 2025

VU la délibération n° CCSDCC18004 du 30/01/2018, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait l'intégration des écritures comptables liées à la compétence GEMAPI au sein du budget général de la CCS et approuvait l'instauration de la Taxe GEMAPI sur le territoire du Saulnois à compter du 1er janvier 2018 ;

VU les délibérations n°CCSDCC18005 du 30/01/2018, n°CCSDCC18079 du 24/09/2019, n°CCSDCC20026 du 22/06/2020, n°CCSDCC21031 du 14/04/2021, n°CCSDCC22027 du 13/04/2022, n°CCSDCC23019 du 12/04/2023, et n°CCSDCC24011 du

27/03/2024, par lesquelles l'Assemblée Communautaire approuvait le montant du produit de la Taxe GEMAPI, pour les années 2018 à 2024, comme suit :

<i>Année de référence</i>	<i>Produit de la taxe GEMAPI en euros</i>
2018	235.000,00 €
2019	154.500,00 €
2020	125.000,00 €
2021	100.000,00 €
2022	150.000,00 €
2023	150.000,00 €
2024	150.000,00 €

Considérant que les communes et les EPCI à fiscalité propre adoptent un produit de taxe GEMAPI dans les conditions prévues à l'article 1530 bis du Code Général des Impôts, mais celui-ci est réparti, par le biais d'une fiscalité additionnelle, sur les contribuables qui restent assujettis à la TH et les contribuables de la TFPB, de la TFPNB et de la CFE. Ses taux additionnels sont déterminés par l'Administration Fiscale d'après les produits fixés par l'EPCI et les bases d'imposition. Les délibérations des EPCI fixant le produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2025, doivent avoir été adoptées et transmises à l'Administration Fiscale avant le 15 avril 2025 ;

VU le programme de réalisation 2025 des différents syndicats, auxquels la CCS adhère dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, à savoir :

- ✓ le Syndicat des eaux vives des 3 Nied ;
- ✓ le Syndicat mixte de la Seille ;
- ✓ le SDEA (syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Développement Durable et Hydrologie », réunie le 19 février 2025 ;

Considérant la présentation faite aux membres de la Commission « Finances », réunie le 21 mars 2025 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **FIXER le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2025, à : 150.000,00 euros.**

Après délibération, l'assemblée :

- **FIXE** le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2025, à : 150.000,00 euros ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

**POINT N° CCSDCC25015
HABITAT ET URBANISME**

**Objet : PACTE TERRITORIAL France RENOV' 2025-2029 – Programme d'Intérêt Général (PIG) –
Approbation de la convention de partenariat et mise en œuvre**

VU la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ANAH n°2024-06 du 13 mars 2024, relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'ANAH n°2024-06 du 12 juin 2024, modifiant la délibération 2024-06 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' ;

VU la délibération n° CCSDCC24105 du 18/12/2024, par laquelle l'Assemblée Communautaire :

- VALIDAIT l'engagement de la Communauté de Communes du Saulnois dans un Pacte Territorial France Renov'2025-2029 - Programme d'Intérêt Général (PIG), à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- VALIDAIT le principe d'organisation, conduisant à la délégation aux services de l'ADIL 57 de la réalisation des missions des volets obligatoires 1 et 2, prévus dans le cadre du Pacte Territorial (information et conseil / dynamique territoriale) permettant un financement en terme d'ingénierie à hauteur de 50 % par l'ANAH ;
- VALIDAIT le principe d'une structuration du Pacte Territorial 2025-2029 du Saulnois, autour des 3 volets, selon l'organisation suivante :

Structure en charge de la mission	Nature de la mission réalisée	Typologie de publics concernés	Zone géographique concernée
ADIL 57 (sous Maîtrise d'Ouvrage CCS)	<u>Volet 1</u> : Accueil, information et orientation du public vers les services adaptés (CRF, Juristes, Opérateur du PIG) ; renseignements téléphoniques, permanences	Tout public	Ensemble des communes de l'EPCI (128)
ADIL 57 (sous Maîtrise d'Ouvrage CCS)	<u>Volet 2</u> : Mise en œuvre du volet « dynamique territoriale » : action de sensibilisation, balades thermiques, conseils personnalisés,	Tout public	Ensemble des communes de l'EPCI (128)
Opérateur du PIG (Programme d'intérêt général) (non connu à ce jour)	<u>Volet 3</u> : Accompagnement financiers des ménages – Ex OPAH « classique »	Les ménages modestes et très modestes (selon les orientations	Ensemble des communes de l'EPCI (128)

		définies dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH)	
--	--	--	--

- PRENAIT ACTE que les OPAH-RU ne sont pas concernées par le dispositif Pacte Territorial ;
- PRENAIT ACTE que la convention cadre du Pacte Territorial 2025-2029 du Saulnois, sera finalisée au cours du 1er trimestre 2025, en vue d'une validation définitive avant le 31/03/2025 ;
- SOLLICITAIT l'Agence Nationale de l'Habitat dans le cadre des financements susmentionnés ;

Dans la continuité de la délibération précitée du 18/12/2024, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient désormais de valider la convention de partenariat du Pacte Territorial France Renov' pour la période 2025-2029, jointe en annexe.

Le Pacte Territorial est contractualisé via une convention entre l'ANAH, l'Etat et l'EPCI, Maître d'Ouvrage.

Le Pacte Territorial s'articule autour de 3 volets :

- ✓ Le volet 1 « Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels » (volet obligatoire) :
 - Mobilisation des ménages : sensibilisation, communication et animation ;
 - Mobilisation des publics prioritaires : particulièrement des ménages en situation de précarité énergétique, perte d'autonomie ou d'habitat indigne ainsi que des propriétaires bailleurs ;
 - Mobilisation des professionnels sur les thématiques de la rénovation de l'habitat ;
- ✓ Le volet 2 « Information, conseil et orientation des ménages » à travers l'Espace Conseil France Renov (ECFR) (volet obligatoire) :
 - Missions d'informations : répondre aux premières interrogations du ménage en présentiel, par téléphone, email ou lors d'évènements ;
 - Missions de conseil personnalisé : délivrés par l'ECFR neutres, gratuits, qualitatifs et adaptés aux besoins du ménage ;
 - Missions d'appui au parcours d'amélioration de l'habitat : l'ECFR pourra proposer de manière optionnelle aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers un assistant Maitrise d'Ouvrage (AMO) type MAR (Mon Accompagnateur Renov) ;
- ✓ Le volet 3 « Accompagnement des projets » (volet optionnel) :
 - Accompagnement financier des ménages modestes et très modestes : sur les thématiques de la rénovation énergétique, de l'adaptation des logements, des copropriétés, de l'habitat indigne et de la vacance des logements.

Conformément aux développements précédents, la Communauté de Communes du Saulnois souhaite intervenir sur ces 3 volets, selon la structuration suivante :

- Les missions des volets 1 et 2 seront déléguées à l'ADIL 57, à raison de 0,5 ETP ;
- Les missions du volet 3 seront confiées à un opérateur dont le recrutement est à prévoir.
-

Selon le détail joint, le Pacte Territorial a pour objectifs d'agir sur :

- L'habitat indigne ou insalubre ;
- La précarité énergétique des logements ;
- L'autonomie et l'adaptabilité des logements ;
- Les copropriétés ;
- Les vacances de logements.

Dans le cadre dudit partenariat, la CCS pourra bénéficier de financements pour la mise en œuvre du Pacte Territorial, afin de mettre en place et de réaliser ces missions :

- ✓ *des aides de l'ANAH* : en ce qui concerne l'ingénierie pour les volets 1 et 2 à hauteur de 50 % du coût du conseiller France Rénov ;
- ✓ *des aides de la Région Grand Est* : en ce qui concerne l'ingénierie pour les volets 1 et 2 à raison à 0,15 €/an/habitant ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire de la CCS, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028 ;
- **L'AUTORISER** à signer la convention de Pacte Territorial France Rénov' et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **APPROUVER** l'organisation partenariale avec l'ADIL 57 pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 dudit Pacte ;
- **L'AUTORISER** à signer les conventions correspondantes avec l'ADIL 57 ;
- **AUTORISER** la réalisation des démarches nécessaires à la mise en œuvre du volet 3 (dont recrutement d'un opérateur) ;
- **SOLLICITER** les subventions auprès de l'ANAH et de la Région Grand Est ;
- **L'AUTORISER** ou autoriser son Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' sur le territoire de la CCS, pour la période du 01/01/2025 au 31/12/2028 ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de Pacte Territorial France Rénov' et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **APPROUVE** l'organisation partenariale avec l'ADIL 57 pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 dudit Pacte ;
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions correspondantes avec l'ADIL 57;
- **AUTORISE** la réalisation des démarches nécessaires à la mise en œuvre du volet 3 (dont recrutement d'un opérateur) ;
- **SOLLICITE** les subventions auprès de l'ANAH et de la Région Grand Est ;
- **AUTORISE** le Président ou son Vice-Président délégué à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	116
Abstention	1
Suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour	115
Contre	0

POINT N° CCSDCC25016

PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Validation du rapport d'activités 2024

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 04/03/2020 validant les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU la délibération n°CCSDCC24016 du 27/03/2024 validant le rapport d'activités 2023 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois ;

VU l'article 12 des statuts de l'EPIC de l'OTC du Pays du Saulnois qui précise qu'un rapport d'activités annuel est présenté par l'EPIC à la CCS, en même temps que son Compte Administratif ;

VU la délibération portant sur la validation du rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois par son Comité de Direction ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	115
Abstention	1
Suffrages exprimés	114
Majorité absolue	58
Pour	111
Contre	3

POINT N° CCSDCC25017

PROMOTION, AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Objet : Office de Tourisme du Pays du Saulnois – Validation du compte administratif 2024

VU la délibération n° CCSDCC16104 du 26/09/2016, par laquelle l'Assemblée approuvait la création d'un Office du Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC, à compter du 1er janvier 2017 ;

VU la délibération n° CCSDCC20020 du 04/03/2020, par laquelle l'Assemblée approuvait la convention d'objectifs et de moyens entre la CCS et l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026, étant précisé que ladite convention prévoit que la CCS attribue annuellement à l'EPIC une subvention d'équilibre nécessaire à son fonctionnement et à la mise en œuvre des missions de service public qui lui ont été déléguées, fixée chaque année par délibération du Conseil Communautaire, et ce en regard du bilan d'activité de l'année précédente, du compte administratif et du budget prévisionnel ;

VU la délibération n° CCSDCC23025 du 12/04/2023, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes du Saulnois et l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois, pour la période 2020-2026 ;

VU la délibération n° CCSDCC20021 du 04/03/2020, par laquelle l'Assemblée approuvait les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois qui précise dans son chapitre 3 – Article 6 que le budget et les comptes sont soumis après délibération du Comité de Direction à l'approbation du Conseil Communautaire ;

VU la délibération n° CCSDCC24028 du 15/04/2024, par laquelle l'Assemblée Communautaire approuvait le BP 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, ainsi que le montant plafond de la subvention d'équilibre ;

VU la délibération portant sur la validation du Compte Administratif 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois par son Comité de Direction ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée Communautaire de :

- **APPROUVER** le Compte Administratif 2024 de l'Office de Tourisme Communautaire du Pays du Saulnois.

FUNCTIONNEMENT

BUDGET	Résultat cumulé au 31/12/2023 (1)	Part Affectée A l'Investissement 2023 (2)	Budget Primitif 2024 + DM (3)	Compte Administratif 2024 (4)	Résultat 2024 (5)	Résultat cumulé au 31/12/2024 (6) = (1)-(2)+(5)	Proposition d'affectation à l'investissement	Résultat de fonctionnement cumulé à reporter au BP 2025
OT								
Dépenses de fonctionnement			343 527,68 €	300 294,83 €				
Recettes de fonctionnement			343 527,68 €	278 529,97 €				
Solde de la section de fonctionnement	24 132,30 €	0,00 €			-21 764,86 €	2 367,44 €	0,00 €	2 367,44 €

INVESTISSEMENT

BUDGET	Résultat cumulé au 31/12/2023 (7)	Budget Primitif 2024 + DM (8)	Compte Administratif 2024 (9)	Résultat 2024 (10)	Résultat cumulé au 31/12/2024 (11) = (7)+(10)	Restes à réaliser 2024 à reporter en 2025 (12)	Solde des RAR 2024 (13)	Besoin de financement à couvrir en 2025 (14)=(11)+(13)
OT								
Dépenses d'investissement		7 500,00 €	4 189,67 €			0,00 €		
Recettes d'investissement		32 830,34 €	10 268,81 €			0,00 €		
Solde de la section d'investissement	22 561,53 €			6 079,14 €	28 640,67 €		0,00 €	28 640,67 €

Après délibération, l'assemblée :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois, joint en annexe.
- **AUTORISE** son Président ou son Vice-Président délégué à signer tout document afférent à cette décision.

Résultat du scrutin :

Nombre de conseillers votants	117
Ayant pris part au vote	112
Abstention	3
Suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour	109
Contre	0

Procès-verbal validé le 02 avril 2025.

Le Président
Jérôme END

Le secrétaire de séance
Hervé BELLO

1	Test des boîtiers
2	APPROBATION de statuer sur les exonérations fiscales précitées, concernant les communes du territoire en « FRR bénéficiaires »
4	PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2024 de la CCS et que celui-ci doit faire l'objet d'une communication par le Maire en conseil municipal
5	VALIDATION des Comptes de Gestion 2024 de la CCS
6	VALIDATION des Comptes Administratifs 2024 de la CCS
7	VALIDATION de l'affectation des résultats 2024 de la CCS
8	APPROBATION du taux des taxes directes locales pour 2025
9	APPROBATION de la fixation du taux du produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025 à 150.000,00€
10	APPROBATION de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du Parc Territorial France Rénov' sur le territoire de la CCS et de toutes les démarches correspondantes
11	APPROBATION du rapport d'activités 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois
12	APPROBATION du compte administratif 2024 de l'Office de Tourisme du Pays du Saulnois

NOM	Prénom	1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
001 BAGNON	Fabrice											
002 RENARD	Louis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
003 VERHEE	René	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
004 DOYEN	Bernard	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
005 MUSSOT	Germain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
006 PREVOT (procurator à Germain MUSSOT)	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
007 DERMIGNY	Bénédictine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
008 GAZIN	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
009 PROVOST	Jean-Luc	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
010 BELLOY	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
011 LEGRAND	Christian	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
012 BIZE	Martine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
013 CAMPADIEU	Marcel											
014 JAYER	Francis	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
015 THIRTON	Laurent											
016 ANTOINE	Philippe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
017 SEVE	Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
018 BELLO	Hervé	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
019 PERRIN	Philippe											
020 BOUBEL (procurator à Hervé BELLO)	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
021 BARBIER	Armelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
022 HINSCHBERGER	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
023 BUTLINGAIRE	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
024 RICATTE	François	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
025 PEIFFERT	Patrick	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
026 BONDANT	Dominique											
027 BENIMEDDOURENE (procurator à Jérôme LANG)	Gaëtan	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
028 HAMANT	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
029 HAZOTTE	Bernard											
030 LARIVIERE	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
031 MARTIN CAPET	Monique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
032 SIMON	Patrick	1	1	1	3	1	1	1	1	1	2	3
033 STOCK MARGALET	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	3
034 WEISSE	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
035 X												
036 SCHMITT-KNAFF	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
037 CHIR	Sandrine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
038 BARTHELEMY	Yves	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1
039 ROMAIN	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
040 FISCHER	Didier											
041 LIMHOFF	Germain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
042 CONTE	Didier											
043 FORFERT	Michel											
044 KLOPP (procurator à Bénédictine DERMIGNY)	Loïc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
045 PILLEUX	Christelle											
046 THESE (procurator à Serge LEMOINE)	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
047 ESSELLIN	Christophe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
048 HAMANT	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
049 HERBUVEAUX	Françine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
050 HOCQUEL	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
051 LANG	Jérôme	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
052 LOUIS	Bernard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
053 OBELLANNE	Laurence											
054 RESCHWEIN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
055 SASSO	Dominique	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
056 SCHREINER WIRTZ	Rachel											
057 TORMEN	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
058 THIRTON	Micheline	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
059 LEMOINE	Serge	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
060 CHAMANT	Christian	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
061 DONATIN	Alain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
062 DIEUDONNE	Thérèse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
063 CUFER	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
064 MULLER	Nadine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
065 BARBIER	Marie-Thérèse	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
066 CIARAMELLA	Raphaël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
067 VEVEURT	Jean-Louis	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
068 DEHAND	Jacques	3	1	1	1	1	1	1	1	3	1	1
069 ZIMMERMANN	Jacques											
070 L'HUILLIER	Guy	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
071 CHATEAUX	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
072 VOINOT	Gilbert	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
073 REMILLON	Joseph	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
074 GERING	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
075 CANTENEUR	Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
076 SCHERRER	Sylvain											
077 GODFRIN	Jean-Noël											
078 JOST	Annette	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
079 MONSIEUX	Carol											
080 BRULLARD	Philippe											
081 PATTAR	Alain											
082 BOUSCHBACHER (procurator à Michel HAMANT)	Sylvie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
083 FLORENTIN	François	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
084 CIMINERA	Sylvain	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
085 BLASSELLE	Hervé											
086 HAMANT	Livier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
087 ETIENNE	Gilles	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
088 PERNET	Sonia											
089 ERNST	Antoine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
090 TIAPHAT	Benoit	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
091 FOUQUET	Marie-Christine	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
092 BELLANGER	Boris	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
093 METZGER	Philippe											
094 DURRENBERGER	Pascal											
095 HAMANT	Rémy	2	1	1	1	1	1	1	1	1	3	3
096 GUYON	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
097 DOUX	Stéphane											
098 BEYEL	Gaël											
099 SIQUOIR	Jean-Marie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
100 TOUSSAINT	André	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
101 PIERRARD	Joël	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
102 BERNIER	Solange	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
103 JACQUEMIN	Maurice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
104 KARMANN	Nicolas	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
105 AMPS	Marcel											

106 BERNARD	Didier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
107 HIERONIMUS	G�rard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
108 BELLO	Maurice												
109 NICOLAS	Sylvain												
110 PFEIFFER	Jean												
111 NOEL	Arnaud	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
112 BELLOY	Laurence	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
113 SIMERMAN	Jean-Marie												
114 CLAUDEL	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
115 MANNS	G�rard												
116 SUPERNAT	Thierry	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
117 ROCH	Jean-Marie												
118 ROTH	La�titia	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
119 HENRY	S�bastien												
120 PIC	Jean-Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
121 CHONE	Jean-Marc	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
122 TOSI	Marie-Claude	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
123 CHATEAUX	Yannick												
124 MEYER	G�rard	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
125 PERRIN	Robert	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
126 QUENETTE	Ga�lle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
127 FESTOR	Michel												
128 FORET	Robert												
129 DISCHER	Roland												
130 BOUCHE	Etienne		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
131 LEONARD	Jean-Pierre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
132 VAUTRIN	Claude	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
133 BROQUARD	Jean-Pierre												
134 DIDIER	Fran�ois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
135 BARTHELEMY	David	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
136 DUSSOUL	Gil												
137 FRICHE	Laurent	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
138 LALLEMENT	Fabrice	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
139 FIEBIG	Vincent												
140 LAIR	Jacques	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
141 RAMBOUR	Michel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
142 CEZARD	Fr�d�ric	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
143 BECK	G�rard												
144 PILEGGI	Daniel		1	1	1	1	1	1	3	1			
145 KLEIN	Val�rie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
146 BENEDIC	Isabelle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
147 END	J�r�me	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
148 KUNTZ	Olivier	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
149 MASCHINO	Agn�s	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
150 ROESS	Emilien												
151 LEMALE	Jean-Fran�ois												
152 HOUPERT	Yolande	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
153 ROSTOUCHER	Gilbert												
154 CEZARD	Bertrand												
155 GUELLE	Daniel	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
156 REMILLON	Carole	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
157 AUMONIER	Jean-Pierre	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
158 THIRY	St�phanie	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
159 GAILLOT	Jean-Luc	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

	1	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pour	97	113	113	115	115	115	115	116	115	111	109
Contre	10	1	0	0	0	0	0	0	0	3	0
Abstention	1	0	0	1	0	1	0	1	1	1	3
Total	108	114	113	116	115	116	116	116	116	115	112